



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Numéro 69 supplément novembre

prix : 0,5 €

abonnement : 4 €

DEPOSE LE 23/11/2010

Edito

2003, 5 semaines de grève, perdu !

2010, 2 mois de conflit, perdu !

*Alors dans la grisaille de novembre, ce qui domine,
c'est d'abord la déception.*

*Dégus parce qu'on est passé tout près d'une victoire. Mais que faire
contre un gouvernement autiste qui va jusqu'à réquisitionner les personnels grévistes dans des entreprises privées (les raffineries), en
bafouant sans vergogne le droit du travail et la constitution !*

*Dégus parce qu'on sentait tous les jours dans les actions menées, et particulièrement dans les tractages, que la grande majorité des
travailleurs de ce pays étaient avec nous et n'acceptaient pas ce projet de réforme injuste :*

« Allez-y les gars ! Bon courage ! » était le message dominant.

*Malheureusement, trop peu de salariés n'ont pu ou voulu se mettre en grève. Trop peu ont osé aller défilier dans les rues. Trop peu
ont sacrifié leurs activités du samedi pour aller défilier avec ceux qui ne pouvaient pas venir les jours de semaine. Trop peu ont cru
qu'on pouvait faire reculer ce gouvernement.*

*On était pourtant plusieurs millions dans les rues, plusieurs jours sur plusieurs semaines, ce qui est une première depuis 1968.
Mais beaucoup, par peur, par défaitisme ou même par individualisme ont fait le mouvement par procuration :*

« Allez-y les gars ! »

Malgré tout, ce mouvement ne sera pas sans conséquences (et pas seulement financières pour ceux qui ont fait grève).

*D'abord, l'opinion publique aura fait entendre à ce gouvernement, mais aussi à ceux qui pourraient les remplacer que la question des
retraites est une question clé, une question de choix de société, une question qui méritera un jour un vrai débat national pour étudier
toutes les alternatives possibles, y compris celles des organisations syndicales.*

*Et au-delà de la question des retraites, c'est bien le modèle libéral du capitalisme financier qui est interrogé : sur la sécurité sociale,
sur les retraites, sur les services publics, sur le partage du travail et des richesses.*

Dans quel monde voulons-nous vivre ?

Le peuple vient de dire fortement, comme il l'avait fait pour le vote sur le CPE, qu'il ne voulait plus de cette société-là.

*Maintenant et pour 2012, c'est aux politiques d'en tenir compte et de proposer de réelles alternatives. Et c'est aux organisations syndi-
cales et aussi aux citoyens que nous sommes tous d'exiger de leur part des programmes pour changer le monde. Oui, un autre monde
est possible !*

*La très grande majorité des personnes qui reçoivent le tract n'ont qu'un mot à la bouche : « merci ! ». Merci aux organisations syndi-
cales d'avoir porté la colère du peuple.*

*Comme j'ai pu le lire sur un slogan de la CGT, sur le modèle des avertissements contre le tabac, « Se syndiquer nuit gravement au
MEDEF ! »... et à ses laquais politiques.*

Alain POIGNET

Actualités

Rythmes scolaires : quelques repères

PAGE 2

Le métier

Le début d'année des enseignants stagiaires et des étudiants M2 dans le département.

PAGE 5

Retraites

Retour en images sur 2 semaines de mobilisation dans le Cantal

PAGES 6 et 7



RYTHMES SCOLAIRES : QUELQUES REPERES

Historique des rythmes en France

- 1882** : 5 jours de classe de 6 h (soit 30 heures par semaine) avec la journée du jeudi libérée pour l'enseignement religieux. Vacances : 1,5 mois l'été, 1 semaine à Pâques et quelques jours fériés
- 1922** : Vacances d'été allongées à 2 mois pour cause de manque de main d'œuvre agricole (suite à la 1ère guerre)
- 1936** : Apparition de vacances à Noël et allongement des vacances d'été à 2,5 mois. Les vacances sont associées à du temps de loisirs, apparition des premières colonies de vacances.
- 1945** : Les vacances d'été sont encore allongées. Les parents commencent à penser que les vacances sont trop longues.
- 1959** : Apparition des vacances intermédiaires (Toussaint et février), avec raccourcissement des vacances d'été.
- 1960** : Le calendrier scolaire devient un enjeu économique pour les professionnels du tourisme.
- 1962** : Mise en place de deux zones sur les vacances d'été (10 jours de décalage)
- 1967** : Zonage appliqué aux vacances d'hiver.
- 1969** : Disparition des cours du samedi après-midi. La semaine de classe passe de 30 à 27 heures.
- 1972** : Le repos du jeudi passe au mercredi, dans un souci d'un meilleur équilibre de la semaine.
- 1976** : Zonage pour les vacances de Pâques.
- 1980** : On passe de 35 semaines de classe à 36.
- 1986** : Mise en place de la périodicité 7 semaines de classe / 2 semaines de vacances.
- Entre 1960 et 1995**, le nombre de zones pour les vacances a régulièrement varié entre deux et trois.
- 1997 à 2002** : Les vacances de Toussaint passent à 2 semaines, puis 1 semaine, puis 1,5 semaine.

Les rythmes scolaires en Europe

PAYS	Heures de classe par jour organisation semaine	Jours de classe par année	Nombre d'heures par an	Nombre de semaines de vacances	Rang au classement PISA		
					lecture	math	science
FRANCE	6 h/j de 8h30 à 16h30 Lundi, mardi, jeudi, vend. 24h + 2	144 au primaire	864	16 dont 8,5 l'été	14	13	19
ALLEMAGNE	5,5 h/j de 8h à 13h30 5 à 6 jours/semaine (17h à 6ans 27h à 10ans)	188 à 208	622	11 à 12 dont 6 l'été	21	16	8
FINLANDE	5 h/j de 8h à 13h + 1h option après midi se lundi à vendredi	190	608	14 dont 10 à 11 l'été (fin oct, Noël, fév, pâques)	1	1	1
NORVEGE	5,5 h de 8h à 15h lundi à vendredi Pause déjeuner 45 min		620	Toutes les 8 à 10 semaines 2 mois l'été	13	19	24
BELGIQUE	8h30 à 15 h lun, mar, jeu, ven Merc: 8h30 à 12h		950	Assez similaire à la France	11	6	13
GRECE	5 h/j de lundi à vendredi	160	830	6 en été	24	27	28
ROYAUME UNI	9h à 15h ou 16h	190	840	11 dont 6 l'été	7		9
ESPAGNE	6h/j 8h30 à 17h lundi à vendredi Pause déjeuner : 2h30	175	790	15,5 dont 11 l'été	18	23	23
ITALIE	2 rythmes: Tous les matins de lun à sam (5 h/j) Ou toute la journée lun à ven (4h + 2h)	200	880	12 à 13 semaines l'été, moins de vacances qu'en France dans l'année	20	25	26

Le débat aujourd'hui.

Début juin 2010, Luc Chatel annonçait une consultation débat sur les rythmes scolaires, avec la mise en place d'un comité de pilotage. La consultation est ouverte à tous à partir de la mi-septembre. Elle doit donner lieu à des propositions en janvier 2011, puis à des orientations qui devraient être prises en mai 2011, et concerner la rentrée scolaire de 2014.

Voici quelques questions que l'on peut trouver sur le site de la consultation ouvert à tous :

Quatre jours d'école, trois jours de congés, est-ce un bon équilibre ?

Pour des journées moins longues, faut-il réduire les vacances d'été ?

Un changement dans les rythmes scolaires peut-il aider les élèves à réussir ?

Etes-vous favorable à la réduction du nombre de zones dans le calendrier scolaire ?

Les devoirs et leçons doivent-ils être intégrés dans le temps scolaire ?

Le rythme de l'école est-il adapté à la vie de famille ?

Faut-il développer les activités culturelles à l'école ?

Nombre de ces questions orientent déjà certaines réponses et l'on peut se demander ce que veut en tirer le gouvernement. Est-ce un coup de pub qui occupera le devant de la scène concernant l'éducation jusqu'aux élections de 2012 ? Comment le ministère compte-t-il synthétiser tous les commentaires qui lui arrivent (à chaque question, chacun peut mettre un commentaire) ?

Nous nous souvenons tous de ce que sont devenues les consultations concernant l'école du 21ème siècle ou les nouveaux programmes.

Les rythmes scolaires en France ont souvent fait l'objet de grands débats, mais rarement de grands changements !

Claire Van Theemst



Compte-rendu du CDEN du 3 novembre 2010

Le CDEN est présidé par l'IA en l'absence du nouveau préfet pas encore en fonction.

La FSU fait une déclaration liminaire sur les retraites et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. (*voir site Web*)

L'IA répond que tout va très bien, comme on s'y attend... mais admet quand même des « prévisions moins favorables pour la rentrée prochaine », ce qui ne saurait selon lui avoir des incidences importantes si l'on prend soin d' « envisager d'autres types de fonctionnement », qui ne devraient pas « dégrader trop fortement » les conditions d'enseignement.

On notera qu'il n'est plus question d'améliorer la qualité de l'enseignement, mais seulement de faire en sorte que les dégradations ne soient pas trop visibles.

L'IA présente ensuite la rentrée 2010, souligne les bons résultats du Cantal aux évaluations nationales CE1 et CM2, qu'il attribue au bon travail des enseignants et aussi, peut-être, aux bonnes conditions d'enseignement (par rapport à la moyenne nationale).

Les organisations syndicales interrogent vivement et longuement l'IA sur le schéma d'emploi 2011/13 (*voir <http://15.snuipp.fr/spip.php?article671>*).

L'IA refuse de communiquer au CDEN les réponses qu'il a forcément données au ministère.

La seule piste qu'il accepte de nous livrer est celle des RASED pour laquelle il y a « une réflexion à avoir », en clair, ça veut dire des suppressions de postes à venir. Notons que contrairement à ce qui nous avait été dit en audience, il ne s'aventure pas à développer plus longuement sur la "réinterrogation nécessaire du réseau d'écoles", sans doute pour ne pas froisser les élus présents dans l'assemblée. La cible demeure « artificielle » pour un public non enseignant.

Le vice-président du Conseil Général rappelle que la position des élus du CG, comme de l'association des maires est la suivante : à population scolaire constante, moyens constants.

La FSU propose une motion sur cette question au CDEN (*voir pièce jointe*) qui demande au ministère le maintien des moyens existants, à population scolaire égale. Motion adoptée à l'unanimité des votants.

Le calendrier scolaire 2011/12 sera modifié comme cette année : le vendredi de l'ascension sera vacant et remplacé par le mercredi des vacances de Toussaint.

Sur le nouveau règlement des écoles, tout le monde se félicite du travail accompli en groupe de travail, mais la FSU déplore que l'âge de référence pour l'entrée à l'école maternelle passe à 3 ans.

Nous aurions souhaité intégrer le paragraphe suivant : « La scolarisation des enfants de 2 ans est une priorité dans les communes classées en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ou dans un environnement social défavorisé », qui est tout simplement l'article L113-1 du code de l'éducation.

Mais il est probable qu'au delà du toilettage nécessaire et utile de ce règlement, le seul but des modifications était bien d'inscrire l'âge de 3 ans comme référence pour l'entrée à l'école... objectif atteint par l'administration.

La FSU aborde la question de la continuité du service public qui ne peut plus être assurée à cause de la réduction des frais de déplacement des personnels itinérants du 1er degré (baisse des enveloppes de 50%, alors qu'elles étaient déjà insuffisantes).

L'IA répond qu'effectivement ces budgets sont en baisse, mais que des priorités doivent être fixées. C'est déjà le cas, nous dit-il pour les IEN, les conseillers pédagogiques et les animateurs TICE pour qui la situation serait moins difficile du fait de l'ouverture d'un troisième poste, ce sera fait lors d'une prochaine réunion avec les personnels RASED (réunion prévue en juin, puis octobre, mais reportée deux fois pour raison de journée d'action syndicale). Il avoue tout de même que la situation n'est pas « mirobolante ».

La FSU propose une nouvelle motion demandant à l'administration de donner aux personnels itinérants des frais de déplacement suffisants pour assurer la continuité du service public (*voir pièce jointe*). Motion encore une fois adoptée à l'unanimité des votants.

Deux votes à l'unanimité qui demandent le maintien des moyens existants et des frais de déplacements suffisants pour tous les personnels itinérants.

Mais ne rêvez pas, le CDEN émet seulement un avis. Il n'est pas décisionnel, mais seulement consultatif !

Suite des réjouissances dans quelques mois pour la carte scolaire...

En résumé, rien de très nouveau :

- un IA qui communique sur la bonne santé de l'école du Cantal, mais qui a quand même du mal à cacher que la carte scolaire à venir risque d'être saignante et qu'il n'a plus les moyens de faire tourner la machine correctement.

- vos représentants des personnels qui dénoncent encore une fois les postes supprimés (plus de 90 postes perdus depuis 2000, pour une population scolaire équivalente), qui soulignent que cette rentrée est alarmante, ne serait-ce que par la disparition presque totale de la formation initiale et continue, et qui se battent pour que les rentrées à venir ne soient pas pires encore.

- des élus qui votent à l'unanimité les motions de la FSU, mais dont les amis politiques députés et sénateur votent comme un seul homme les budgets en baisse et les suppressions de postes...

*Vos délégués FSU en CDEN : Didier Bertrand,
Emeric Bumouf, Bruno Joulia, Guillaume Lailier,
Alain Poignet*



Calendrier des permutations informatisées

Jeudi 4 novembre 2010	Publication de la note de service et ouverture de la plateforme « Info mobilité »
Jeudi 18 novembre 2010 à 12 heures	Ouverture des inscriptions dans l'application Siam dans les départements
Mardi 7 décembre 2010 à 17 heures	Clôture des inscriptions dans l'application Siam et fermeture de la plateforme « Info mobilité »
Vendredi 10 décembre 2010 au plus tard	Dans les services départementaux : . Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat
Vendredi 17 décembre 2010 au plus tard	Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les inspections académiques
Vendredi 04 février 2011 au plus tard	Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures . Vérification des vœux et barèmes . Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap
Mardi 8 février 2011 au plus tard	. Date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature . Consultation des barèmes validés par l'IA-DSDEN sur I-Prof
A partir du mercredi 9 février 2011	Au ministère de l'Éducation nationale (DGRH B2-1) : . Contrôle des données par les services centraux . Traitement des demandes de mutations
Lundi 14 février 2011	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation

Les collègues qui obtiennent satisfaction doivent abrs faire le mouvement dans le nouveau département à leur barème.

Faites parvenir le double de vos demandes au SNUipp pour le calcul du barème et le suivi du dossier.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou à consulter le site sur lequel vous trouverez les détails du barème, la note de service et les statistiques de l'année dernière.

Gel et diminution des salaires, et individualisation des rémunérations

Depuis 2000 pour tous les fonctionnaires, **la perte de pouvoir d'achat est de 9,18%**.

Et le gouvernement a annoncé plusieurs mesures concernant nos salaires:

- confirmation de la hausse de 0,5% du point d'indice au 01/07/2010 (dû à l'engagement fort des personnels de la fonction publique dans l'action du 24/06)
- pour 2011, annonce du **gel des salaires** et vraisemblablement pour 2012 et 2013,
- prévision de diminution des traitements nets des fonctionnaires, en portant en 10 ans le taux de retenue pour pension d'environ 7% à environ 10%. A terme ce sera **une journée de salaire en moins par mois**.

L'essentiel des mesures gouvernementales renforce l'individualisation des rémunérations (prime évaluations, stages remise à niveau, recours aux heures sup,...) et donne de mauvaises réponses à nos revendications.

Le SNUipp, qui n'a pas été signataire des accords salariaux de 2008, actés par des organisations minoritaires, demande :

- le maintien et le rattrapage du pouvoir d'achat du point d'indice, commun à tous.
- Une reconstruction de la grille indiciaire assurant la reconnaissance des qualifications.

Cela suppose que la valeur du point d'indice évolue comme l'indice des prix.

Moins d'Etat, moins de services publics,
Scandaleux projet de loi de finance pour la fonction publique.

Nicole Milhau



Rentrée des professeurs des écoles stagiaires: Vous avez dit « Formation »?

Affectés sur un poste depuis les vacances de la Toussaint, les PES (professeurs des écoles stagiaires) découvrent depuis peu les réalités du terrain. « Formés » en sept semaines, onze d'entre eux occupent aujourd'hui des postes de brigades congés rattachés aux écoles d'Aurillac, les neuf autres sont sur des postes d'adjoints sur les écoles d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère.

Ils avaient formulé des vœux d'affectation, (était-ce pour la forme?), toujours est-il que satisfaits ou non, les lauréats du concours de juin 2010 ont, depuis le 3 novembre, rejoint leurs écoles.

Rencontrés quelques jours seulement après la rentrée de Toussaint, ils ne sauraient déjà être plus clairs: « *Notre vraie formation commence maintenant, sur le terrain* ».

Au total, ils n'auront passé que trois semaines sur les bancs de l'IUFM, avec au final, mêlée à un sentiment d'urgence, la frustration de ne pas avoir reçu de réponses concrètes aux interrogations et aux inquiétudes légitimement partagées par ces futurs enseignants. « *Beaucoup de blabla, de la didactique certes, mais trop peu de réponses concrètes* ». *Trop de carences aussi (concernant la maternelle notamment) qui les ont laissés démunis et angoissés à l'annonce de leur affectation.*

Des réponses, ils en ont eues, mais elles ont été pour la plupart obtenues sur le terrain, dans les classes des maîtres d'accueil ou des formateurs, par le biais d'une pratique accompagnée. Quatre semaines en stage dans les écoles, c'est hélas beaucoup trop court!

A défaut d'un suivi appuyé de leur pratique, nos jeunes collègues « se débrouillent », travaillent en binôme lorsqu'ils ont la chance d'avoir été nommés sur la même école, se renseignent sur internet, auprès des collègues de l'école, bref pallient comme ils le peuvent le vide flagrant laissé par cette réforme.

Chaque PES sera visité par son tuteur (PEMF ou CPC), la fréquence des visites variant en fonction des disponibilités de ce dernier, là encore l'égalité des chances fait cruellement défaut!

Si tout va bien, les PES devraient retourner trois semaines à l'IUFM (en décembre et janvier).

Nous leur souhaitons bon courage.

Rencontre avec une étudiante en Master 2

Eux aussi font les frais de la réforme, et viennent à leur tour, bien malgré eux, semer la confusion dans les esprits. Vous les avez peut-être croisés dans les écoles, ce sont les M2! La première promotion suivant la réforme du recrutement des enseignants dans le 1er degré est arrivée. Débarqués d'horizons variés, avec parfois aucune expérience du milieu scolaire, ces étudiants seront peut-être vos futurs collègues.

Plus personne ne l'ignore, pour passer le CRPE, il faut désormais être titulaire d'un Master 2 (équivalent Bac + 5). Les étudiants désireux de passer le concours suivront en majorité le master « Métier de l'enseignement et de l'éducation, spécialité 1: Enseignement dans le 1er degré », mais n'importe quel master obtenu conviendra.

27 M2 suivent les cours à l'IUFM d'Aurillac cette année. Cours qui sont répartis, comme dans toute université, en Unités d'Enseignement (UE) qu'ils devront valider lors des partiels de janvier et de mai. Pour ces étudiants, c'est l'année de tous les défis:

- être admis au CRPE (les résultats aux épreuves écrites d'admissibilité leur ont été communiqués le 8 novembre, au moment de leur stage en responsabilité, hasard du calendrier ou un peu de cruauté administrative?). Les épreuves orales d'admission auront lieu quant à elles de mai à juillet 2011.
- valider le Master 2 qui se compose de contrôles continus et de contrôles terminaux, ainsi que d'une soutenance de mémoire professionnel.
- Gérer en plus pour certains une activité professionnelle pour payer cette année d'études supplémentaire. Certains occupent des postes d'assistants d'éducation notamment.
- Enfin, ces étudiants ont deux stages à effectuer au cours de cette année. Le premier (qui a eu lieu au retour des vacances de Toussaint), en responsabilité est rémunéré à raison de 34,30 € bruts de l'heure (dans un volume maximum de 108 heures par an). Même si la rémunération peut sembler importante, elle apparaît dérisoire au regard du salaire régulier que touchaient les PE2 pour les mêmes services accomplis... L'administration ne se gêne pas en tout cas pour les utiliser à des fins de moyens de remplacement pour les stages de « formation continue à public désigné ». Notons également que les ministres successifs depuis Darcos n'ont cessé d'expliquer que ces indemnités de stages étaient financées sur l'économie faite par les milliers de suppressions de postes.

Un second stage, celui-là d'observation (cherchez l'erreur) chez un maître d'accueil ou un formateur, aura lieu courant février-mars.

Le master, et après?

La maîtrise soulève bien des interrogations et des inquiétudes et pas seulement pour les étudiants. Et il y a de quoi!

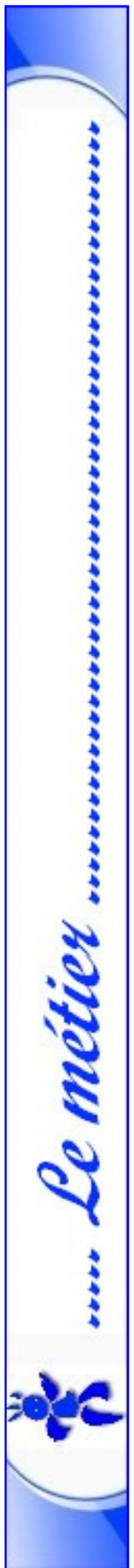
Certains d'entre eux (heureusement une minorité à Aurillac) ont ainsi effectué leur stage en responsabilité sans jamais avoir eu de contact auparavant avec le milieu scolaire et plus grave encore avec des enfants.

On peut légitimement s'interroger sur ce que deviendront les étudiants ayant validé leur master mais ayant échoué au concours. Où trouver la motivation de terminer son année universitaire lorsque dès le mois de novembre ils apprennent qu'ils ne sont pas admissibles? Terminer quand même ou vite se réorienter? Doit-on s'attendre à les voir rejoindre à la rentrée 2011 un contingent de vacataires payés à moindre frais par le ministère pour pallier le manque de remplaçants? Nous pensons fortement que cette voie royale sera empruntée à la lecture du schéma d'emploi 2011 – 2013.

La spécificité du master Métiers de l'Éducation et de l'Enseignement est à ce point cloisonnée qu'elle obligera les étudiants ne désirant plus passer le concours (après plusieurs échecs par exemple) à reprendre un cursus universitaire ou s'orienter vers une toute autre formation.



Ajoutons à cela seulement 36 places sont ouvertes au concours pour la session 2011 dans l'académie de Clermont-Ferrand. Il faudra à ces étudiants un moral à toute épreuve et surtout des nerfs solides!

Guillaume Lailier





Travailler
jusqu'à
65 ans,
c'est vache...



Mouvement contre la réforme des retraites



Descoeur cueilli à froid à l'aéroport !



Interpellation des élus Mézard et Descoeur lors de l'inauguration d'une scierie à Murat



Boycott du CDEN de rentrée

Aux actions « coups de poing » s'ajoutent les nombreuses manifestations de juin, septembre, octobre et novembre qui ont rassemblé des nombres records de manifestants dans les rues d'Aurillac et de Saint-Flour.

Les très fortes mobilisations ont prouvé et prouvent encore que la lutte n'est pas vaine, loin s'en faut.

Car si l'autoritarisme qui s'opère actuellement en France, à une heure où on reçoit en grandes pompes les dictateurs les plus zélés, n'a pas permis de faire aboutir nos revendications, gardons en tête que d'autres interlocuteurs ont saisi la force de notre message et qu'il faudra s'en rappeler lors des échéances électorales à venir.

Tenons bon !

**Votée, promulguée, cette réforme reste injuste et inefficace...
elle est donc inacceptable !!!**



Retour en images sur la mobilisation dans le Cantal

COTISER PLUS
POUR TOUCHER
MOINS,
NON MERCI !

LE MOUVEMENT
DES CHÔMES DE LA RÉGION



Opération « Le facteur sera en retard aujourd'hui ! »

Opération « Les ordures aux ordures ! »
(dépôt d'ordures devant le siège départemental de l'UMP)



Blocage de la STABUS et du centre technique de la CABA



**Votée, promulguée, cette réforme reste injuste et inefficace...
elle est donc inacceptable !!!**



Réunion d'Information Syndicale commune SNUipp - FSU / CGT Educ- 'Action



MERCREDI 8 DECEMBRE 2010 de 9H00 à 12H00
AURILLAC SALLE 701 (Maison des Syndicats)

Nous y évoquerons les dossiers actuels :

- LES RETRAITES
- L'évolution de nos conditions de travail (stress, méthodes managériales, direction d'école, rapport à la hiérarchie)

Ces heures sont à déduire du volume horaire des animations pédagogiques

RESF (Réseau Education Sans Frontière) existe en France depuis juin 2004.



Au niveau national, ce collectif regroupe des enseignants et du personnel de l'Éducation nationale, des parents d'élèves, des éducateurs, des collectifs, des syndicats et des associations ayant une préoccupation commune : la situation des élèves majeurs étrangers en situation irrégulière et des familles ayant des enfants mineurs scolarisés (de la maternelle à l'université). D'après la législation française, un mineur ne peut être contraint à quitter le territoire. Néanmoins, leurs parents, eux majeurs, peuvent être éloignés s'ils sont dépourvus de titre de séjour en règle, et leurs jeunes enfants se retrouvent par conséquent forcés d'être séparés de leurs parents ou expulsés avec eux.

Les actions sont d'abord des actions de mobilisation et de soutien aux familles menacées d'expulsion, mais le réseau organise aussi des "parrainages républicains" (plusieurs parrainages à la mairie d'Aurillac), des conférences et des débats publics (à Aurillac par exemple débat public avec tous les candidats aux dernières élections législatives).

Dans le Cantal le Collectif a été créé en 2006 et il regroupe : FSU, CGT, CFDT, UNSA, Sud-éducation Solidaires, Syndicat de la Magistrature, Cimade, Collectif de Résistance Sociale 15, MRAP, FCPE, planning familial, ATTAC 15, Peuple et Culture, Secours Populaire 15, PCF, les Verts, Alternative libertaire, LCR, PS, UDES, MJS

Les objectifs sont doubles : à la fois aider à la régularisation des familles de sans-papier, mais aussi sensibiliser l'opinion publique autour de familles proches de leur environnement pour contrer le discours nauséabond « immigrés = insécurité ».

Actuellement RESF15 est mobilisé autour de deux familles venues du Kosovo pour lesquelles une première manifestation a eu lieu le samedi 13 novembre, et que vous pouvez soutenir en signant les pétitions sur :

http://www.educationsansfrontieres.org/?page=article&id_article=32337

http://www.educationsansfrontieres.org/?page=article&id_article=32281

La chasse aux sans-papier (ou aux voix du FN) est toujours ouverte. Les quotas d'expulsions sont plus que jamais d'actualité et sous la responsabilité d'un ministre condamné pour injure raciale. Il dépend de chacun de nous d'enrayer cette machine infernale.



Gros plan sur

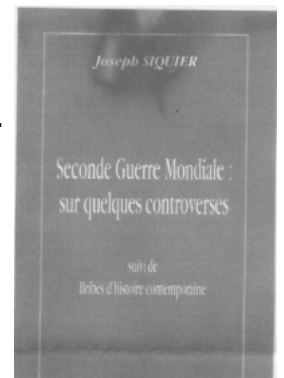
Notre collègue Joseph SQUIER a su profiter de sa retraite pour s'adonner à ses passions : l'histoire et l'écriture.

Il publie, à compte d'auteur : **Seconde Guerre Mondiale : sur quelques controverses**

Si l'histoire a de moins en moins de place dans les programmes de l'enseignement, elle n'en est pas moins indispensable, car comprendre le passé permet d'agir sur le présent. J. Siquier va souvent à contre-courant de l'opinion, mais il espère ainsi susciter la réflexion et la discussion.

Vous pouvez commander son livre pour le prix de 25 euros (frais de port offerts):

Joseph Siquier, Montlogis, 15120 Ladinhac



Directeur de la publication : M. MARCHE
ISSN : 1243-7913 CPPAP : 0513 S 07946 IPNS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au :

SNUipp 15, 7 Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tél 04 71 64 03 35